



Académie  
des Sciences Infirmières

Marseille le 19 décembre 2018

**Ministère des Solidarités et de la Santé**  
**Madame Agnès BUZYN**  
**Ministre des Solidarités et de la Santé**  
**14, avenue Duquesne**  
**75350 PARIS 07 SP**

Objet : Assistants médicaux-Plan Santé 2022

Madame la Ministre,

En ma qualité de Présidente de l'Académie des Sciences Infirmières, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les interrogations de l'Académie des Sciences Infirmières face au Plan Santé 2022.

Le 18 septembre 2018, lors de son allocution sur les stratégies de transformation du système de santé, le Président de la République a présenté plusieurs mesures phares dont la création de 4000 assistants médicaux afin de répondre aux enjeux de santé publique et aux besoins de la population. Ces nouveaux professionnels devraient seconder les médecins et libérer du temps médical notamment auprès des médecins isolés. Nombreux sont les professionnels qui gravitent autour du patient et de la population.

L'Académie des Sciences Infirmières (ASI) s'interroge sur ce nouveau métier émergent qui doit être opérationnel d'ici 2 à 3 ans. De nombreuses zones d'ombre persistent :

Quelles activités vont être confiées à ces professionnels et quelles compétences devront être développées au terme de quel parcours de formation ? Avec l'émergence des CPTS intégrant pluriprofessionnalité au sein des territoires, quelle place serait attribuée à ces nouveaux assistants médicaux ? Comment ces postes seront-ils financés sur le long terme ? De nombreuses questions sont sans réponses à ce jour.

L'ASI exprime son inquiétude quant au positionnement de cette nouvelle catégorie de soignants dans l'organisation des professions de santé. L'ASI souhaite qu'aucune confusion ne puisse être faite avec la fonction d'Infirmière de Pratique Avancée (IPA) qui vient d'être introduite en France. La pratique avancée vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées. Pour cela, il s'agit de démarquer cette fonction d'IPA de celle des Infirmières qui contribuent déjà à l'offre de soins.

ASI 10 rue Madon-13005 MARSEILLE- Tél. : 06 15 88 27 65

[contact@academie-sciences-infirmiers.fr](mailto:contact@academie-sciences-infirmiers.fr) - <http://www.academie-sciences-infirmiers.fr> -  
[presidence@academie-sciences-infirmieres.fr](mailto:presidence@academie-sciences-infirmieres.fr)

Association loi 1901 enregistrée sous le numéro W133019042, Préfecture des Bouches du Rhône

Au vu des écrits, des publications, il apparaît que ces nouveaux métiers assistants médicaux assureraient des activités relevant de la compétence en soins infirmiers. La profession infirmière se sent ainsi menacée. Aussi, il semble essentiel de démontrer en quoi ce serait une plus-value dans l'amélioration de l'accès aux soins du patient. L'ASI s'interroge également sur l'impact de ce nouveau métier dans la lisibilité des parcours de soins pour les patients mais aussi pour les professionnels de santé compte tenu de la multiplicité des acteurs qui gravitent autour d'eux.

C'est pourquoi, l'ASI demande que le concept d'assistant médical soit clarifié, que son statut, ses missions, ses activités et ses compétences soient explicités. Elle exprime son souhait d'être associée à la définition du métier et à la conception des référentiels d'activités, de compétences et de formation de ce nouveau métier.

La réforme de notre système de santé doit permettre à l'ensemble de la population d'obtenir des professionnels infirmiers compétents une réponse de qualité à ses attentes et à ses besoins en santé.

Pour cela, l'ASI est prête à s'engager dans ces travaux et souhaite apporter sa collaboration aux enjeux de ce nouveau métier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Gilberte HUE  
Présidente de l'ASI

**ASI 10 rue Madon-13005 MARSEILLE- Tél. : 06 15 88 27 65**

[contact@academie-sciences-infirmiers.fr](mailto:contact@academie-sciences-infirmiers.fr) - <http://www.academie-sciences-infirmiers.fr> -  
[presidence@academie-sciences-infirmieres.fr](mailto:presidence@academie-sciences-infirmieres.fr)

Association loi 1901 enregistrée sous le numéro W133019042, Préfecture des Bouches du Rhône